

[#]

Organisation

LE PRÉSIDENT

Yves Jean

L'université est organisée et gérée dans le cadre de la loi relative aux Libertés et responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 et de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) du 22 juillet 2013. A sa tête, un président choisi parmi les enseignant-e-s-chercheur-e-s permanent-e-s, élu-e-s pour 4 ans par les membres élu-e-s du Conseil d'administration (CA). Deux autres conseils – la Commission de la recherche (CR) et la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) – et un comité – le Comité technique (CT) – contribuent au pilotage politique de l'université.

Il est ordonnateur des dépenses de l'université. Il préside les trois conseils et le CT. Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement.

LE CABINET

Directeur de Cabinet, de la communication et des grands projets

Emmanuel Closse

Tél. : 05 49 45 30 55

Chargé de Mission

Frédéric Nicoleau

Tél. : 05 49 36 64 12

Assistante de direction

Lucille Dubois

Tél. : 05 49 45 30 33

Assistante

Marion Ribardière

Tél. : 05 49 45 40 95

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE

Il assiste le président dans l'exercice de sa fonction. Il est composé du président, des vice-président-e-s, du directeur général des services, du directeur de cabinet et de l'agente comptable. Il peut être élargi, aux vice-président-e-s délégué-e-s, aux chargés de mission ou à toute personne dont il juge utile d'entendre les avis, expertises ou propositions. Il se réunit une fois par semaine.

LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE COMPOSANTE

Elle est composée des directeur-trice-s de composantes de formation et de recherche et des membres du Conseil de gouvernance. Elle peut être élargie aux directeur-trice-s de services communs ou généraux ou à toute personne invitée à titre d'expert-e. Elle a un rôle consultatif. Elle se réunit au moins six fois par an.

LES VICE-PRÉSIDENT-E-S

[Consulter...](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/universite/organisation/le-president-et-son-equipe/le-president-et-son-equipe-1574241.kjsp?RH=132879421>

]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Gilles Mirambeau

Il est placé à la tête de l'ensemble des services administratifs de l'université. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions du président à l'issue des délibérations ou des propositions des différentes instances représentatives.

SECRETARIAT

Mélanie Huygue

Tél. : 05 49 45 30 43

Fax : 05 49 45 30 50

L'AGENTE COMPTABLE

Sylvette Vezien

Elle est responsable de la tenue de la comptabilité de l'établissement : compte financier, encaissement des recettes, paiement des factures, versements des salaires des contractuel-le-s, des titulaires. Elle est conseillère financière du président.

LES CONSEILS CENTRAUX ET COMMISSIONS

Au nombre de trois, les Conseils centraux sont présidés par le président de l'université. En 2016, ils ont été renouvelés pour 4 ans (Enseignant-e-s / Biatss) et pour 2 ans (Étudiant-e-s).

Conseil d'administration (CA)

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Commission de la recherche (CR)

Le Comité technique (CT)

La Commission paritaire d'établissement (CPE)

La Commission consultative des agent-e-s non titulaires (CCPANT)

[En savoir plus sur les conseils et les commissions...](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/universite/organisation/conseils-centraux-et-commissions/conseils-centraux-et-commissions-456281.kjsp?RH=1328794218728>]
]

LES FACULTÉS, ÉCOLES ET INSTITUTS

L'Université de Poitiers regroupe 7 facultés, 2 écoles et 6 instituts [

<http://www.univ-poitiers.fr/universite/organisation/facultes-instituts/facultes-ecoles-instituts-456301.kjsp?RH=1328794218728>], elle accueille actuellement plus de 27 000 étudiant-e-s et délivre près de 200 diplômes nationaux.

SERVICES COMMUNS

Une partie regroupe les services administratifs et techniques communs aux composantes de l'université, autour du directeur général des services et du président. Le directeur général des services, sous l'autorité du président, coordonne et anime les services administratifs. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions du président à l'issue des délibérations ou des propositions des différentes instances représentatives. Le directeur général des services s'attache à entretenir l'unité des services dans un souci d'équité et d'efficacité, à développer le dialogue, à simplifier les procédures et réguler les flux d'information.

L'autre partie des services communs propose des services aux personnels et aux étudiant-e-s en matière de documentation, d'orientation, d'insertion et de formation continue, d'activités physiques et sportives, de relations internationales, de relations avec les entreprises, de ressources informatiques, d'action sociale, de santé, etc.

[Consulter la liste des services communs...](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/universite/organisation/services/services-communs-456291.kjsp?RH=1328794218728>]



Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr